



FORMULAIRE PUIITS

*La demande doit être déposée au comptoir ou au service de l'urbanisme.

Par courriel :
urbanisme@st-telesphore.ca

1- Identification du lieu des travaux :

Adresse complète :	
Numéro de lot :	

2- Identification du propriétaire :

Nom complet :	
Adresse complète :	
No. de téléphone :	
Adresse courriel :	

3- Entrepreneur :

Nom complet :	
Adresse complète :	
Téléphone :	
Adresse courriel :	
No de la régie du bâtiment :	

4- Travaux :

Date prévue début des travaux :	
Date prévue fin des travaux :	
Estimation du coût des travaux :	



FORMULAIRE PUIITS

*La demande doit être déposée au comptoir ou au service de l'urbanisme.

Par courriel :
urbanisme@st-telesphore.ca

5- Travaux de captage des eaux :

Type d'ouvrage de captage projeté :

- Puits de surface Pointe filtrante Captage de source
 Puits tubulaire Puits tubulaire scellé

Matériaux :

Puits scellé professionnel supervision du scellement :

Débit en mètre cube par jour :

Situé en zone inondable :

Oui Non

Situé dans la rive d'un cours d'eau :

Oui Non

Obturation d'un ouvrage de captage existant :

Oui Non

6- Documents obligatoires pour votre demande :

Une copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;

Une copie de la soumission du puisatier;

Le schéma de localisation montrant la distance de l'ouvrage de captage par rapport à tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées (incluant ceux des voisins) et par rapport aux parcelles en culture ;

Lorsque requis, document de supervision du scellement.



FORMULAIRE PUIITS

*La demande doit être déposée au comptoir ou au service de l'urbanisme.

Par courriel :
urbanisme@st-telesphore.ca

8- Signature et date de la demande :

Je, _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts au meilleur de ma connaissance et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, loi ou règlement s'y rapportant. Aucune mention dans la présente demande de permis d'ouvrage de captage des eaux souterraines ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. L'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétés comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.
Remettre à la fin des travaux un rapport de forage comme exigé par le Règlement sur le captage des eaux souterraines.